

Publié en ligne le : 07 MARS 2023

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Délivré par le
Le Maire au nom de la commune

Dossier N°: DIA 061 145 23 D 0016

DOMFRONT EN POIRAIE

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE

Place de la Roirie - Domfront 61700 - Domfront
en Poiraise

Tél : 0233306060 - Fax : 0233306067

Courriel : urbanisme@villededomfront.fr

BIEN : Immeuble : Bâti sur terrain propre

Décision n° 2023-16

Déposé le: 06/03/2023

Par: notaire

SCP LEBRAS et GUILLON
8 Boulevard Carnot
61200 ARGENTAN

Représentant de: Mr DUVAL Claude et
Mme DEBONNAIRE Françoise
64 Rue de la Fontaine
61570 MONTMERREI

Sur un terrain sis à: 742 Rte du Mt St Michel
61700 Domfront en Poiraise

Parcelle: ZL 19
Surface totale: 1330 m²

Le Maire de DOMFRONT EN POIRAIE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner susvisée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.210-1 et suivants.

Vu la délibération du Conseil Municipal, donnant délégation à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le PLU approuvé le 24/02/2006 et modifié les 09/07/2009, 09/09/2011 et 14/12/2017;

Faisant suite à l'affaire citée en référence, et après examen, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions du code de l'urbanisme, la ville de DOMFRONT EN POIRAIE,

DÉCIDE:

Article Unique:

La commune n'exerce pas son droit de préemption urbain et renonce à acquérir les biens indiqués ci-dessus.

Le 6 mars 2023

le Maire
Bernard SOUL



Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20230306-DIA2023-16-AU
Date de télétransmission : 06/03/2023
Date de réception préfecture : 06/03/2023